

## Faire son devoir de juré demande de juger un autre

### Question :

Ma question concerne notre devoir en tant que juré. Est-ce qu'un étudiant sérieux d'*UCEM* peut siéger comme juré et être quand même fidèle aux principes enseignés dans le *cours* ? Juger activement quelqu'un est nécessaire en tant que juré, et l'effet de ce jugement peut avoir des conséquences pour l'accusé, mais aussi pour nous qui faisons un avec l'accusé. Je me demande si servir comme juré entre en conflit avec les principes du *cours*, en termes d'approcher l'illusion du monde dans lequel nous vivons avec un « esprit juste ». Est-ce qu'un étudiant du *cours* qui croit au pardon, qui voit son frère comme lui-même, ne cherche qu'à être un objecteur de conscience quand il sert comme juré ?

### Réponse :

Des variations sur ce thème sont parmi les questions les plus fréquentes posées par ceux qui pratiquent le *cours*. Bien que les préoccupations soulevées ici paraissent légitimes, elles proviennent d'une confusion commune que font presque tous les étudiants lorsqu'ils tentent d'appliquer les principes du *cours* dans leur vie en confondant *forme* et *contenu*. (**T.14.X.7,8 ; T.23.II.16 :5**). Le *cours* ne prend jamais position sur la forme, c'est-à-dire sur des activités ou des comportements spécifiques. Jésus ne se préoccupe à jamais que du *contenu*, à savoir si notre esprit est à l'écoute de la voix de l'ego ou de celle du Saint-Esprit, la Voix pour Dieu. Et c'est la distinction entre venir d'une place de colère et d'attaque ou venir d'une place de douceur et de paix dans votre esprit.

Parfois une des salles de classe les plus utiles pour les leçons de pardon du Saint-Esprit est un lieu où les règles du jeu semblent encore plus flagrantes pour mettre en scène le jugement et la culpabilité de l'ego. Car quoi que ce soit que l'ego ait fait pour la séparation et l'attaque, le Saint-Esprit a toujours le pouvoir de l'utiliser pour la guérison. (**T.25. VI.4 :1**) Une salle d'audience peut être changée dans votre esprit, passer d'un simple lieu de condamnation et de punition en un véritable lieu de compassion et de reconnaissance de nos intérêts communs. Et cela peut se faire indépendamment du verdict concret, coupable ou non coupable, que livre le jury, y compris vous-même en tant que juré. Comment est-ce possible, demanderez-vous ?

La clé, comme on l'a déjà noté, est de mettre l'accent sur le *contenu* dans votre esprit et non sur la *forme*. lorsque vous participez à quoi que ce soit dans la vie. Et généralement, c'est un processus qui vous fera d'abord prendre conscience des jugements de l'ego que soulève en vous cette situation : vos réactions face à la partie défenderesse, à l'accusé, aux avocats, au juge, à vos collègues jurés, etc. Il y a ici tellement d'occasions de faire des jugements ! Et votre ego, de manière très intelligente, au nom du *cours*, voudrait vous encourager à éviter de faire face à votre devoir de juré afin de ne pas avoir à vous engager dans l'activité « interdite » consistant à juger un pair, homme ou femme. Or juger, c'est ce que nous faisons tout le temps, partout où nous semblons nous trouver. Il n'existe aucune hiérarchie d'illusions **(T.23.II.2 :3)** et aucun jugement d'ego n'est pire qu'un autre. Tous mènent à la malheureuse expérience de la séparation.

Il est également très utile de faire la distinction entre juger pour condamner et juger pour discerner. Évaluer les circonstances et les faits d'une affaire afin d'en tirer des conclusions, à savoir si le défendeur a effectivement fait ce dont on l'accuse, n'implique pas nécessairement la condamnation. Trouver une personne « coupable » dans une cour de justice, c'est simplement conclure que cette personne est *responsable* des accusations portées contre elle. Toute interprétation d'indignité, de non valeur ou d'être pécheur, liée à cette personne en fonction de la décision du jury est un ajout gratuit de l'ego.

Jésus nous fournit une bonne démonstration de l'utilisation du jugement pour discerner lorsqu'il parle de l'ego. Plus précisément, il dit ceci : « *Le jugement, comme toute autre défense, peut être utilisé pour attaquer ou pour protéger ; pour blesser ou pour guérir. L'ego devrait être porté au jugement et là, trouvé insuffisant.* » **(T.4.IV.8 :7,8)**. Il s'agit simplement d'une déclaration de fait, ne devant pas être interprétée comme une condamnation de l'ego. En effet, pourquoi Jésus condamnerait-il une pensée illusoire dont il sait qu'elle n'a aucun pouvoir ? Le fait que certaines actions aient des conséquences dans le monde, comme celles d'enfreindre les lois pouvant mener à des sanctions, que ce soit du temps à passer en prison ou payer des amendes en argent, ne devrait pas être nécessairement considéré comme une punition. C'est le *but* donné aux conséquences dans nos propres esprits qui détermine si nous sommes en train de renforcer une croyance dans la séparation ou si nous sommes en train de partager des intérêts communs, non seulement avec l'individu condamné, mais également avec tous nos frères. Et la manière de savoir si on vient d'une place d'intérêts communs plutôt que d'intérêts séparés est, une fois de plus, quand on reconnaît les sentiments de colère et de condamnation que nous pouvons ressentir envers la personne condamnée, sentiments qui conduisent naturellement à un désir de vengeance et de punition.

Être honnêtes avec soi-même quant à nos réactions d'ego est ce qui nous permettra de demander de l'aide pour nous voir et voir les autres sous un éclairage différent, lorsque nous projetons sur eux et sur nous notre propre culpabilité. Lorsque nous avons renoncé à tout investissement en un résultat spécifique, nous pouvons devenir une présence dans la salle d'audience pour une autre façon de juger, une façon de reconnaître que ce que fait chacun d'entre nous est soit une extension de l'amour, soit un appel à l'amour.  
**(T.12.I)**

Source : [www.facimoutreach.org/qa/indextoquestions.htm](http://www.facimoutreach.org/qa/indextoquestions.htm)

Question 484